

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 99-445 du 31 mai 1999 portant création de l'Université de la Polynésie française,
- Vu l'arrêté du 23 novembre 1988 modifié relatif à l'habilitation à diriger des recherches,
- Vu les avis favorables émis par les trois rapporteurs,
- Vu la proposition du Garant d'HDR,

DÉCIDE,

ARTICLE 1 : La soutenance pour l'Habilitation à Diriger des Recherches de Monsieur Gaetan BISSON sera présentée le :

*Lundi 19 juin 2023 à 7h30, heure de Tahiti, soit
Lundi 19 juin 2023 à 19h30, heure de Métropole,*

Domaine : Mathématiques (Section CNU N° 25)

Titre : " *Contributions aux aspects effectifs des variétés abéliennes et à leurs applications* "

ARTICLE 2 : La composition du jury est la suivante :

Jean-Marc Couveignes - Professeur - Université de Bordeaux
Sylvain Duquesne - Professeur - Université de Rennes
Renate Scheidler - Professeur - University of Calgary
Elisa Lorenzo García - Maîtresse Assistante HDR - Université de Neuchâtel
Laurent Imbert - Directeur de recherche - CNRS Montpellier
Alexander Rahm - Professeur - Université de la Polynésie française

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de l'Université de la Polynésie Française est chargée de l'exécution du présent arrêté dans les conditions réglementaires en vigueur.

Punaauia, le 05 mai 2023

Le Président,



Pr. Patrick CAPOLSINI



Destinataires :

- Mme la Vice-Présidente de la Commission Recherche
- M le Directeur des Finances
- Mmes la Directrice de la Scolarité
- Mme la Directrice des Ressources Humaines
- Membres du jury

PJ : Rapports préalables de Mr JM. Couveignes, Mr S. Duquesne, Mme R. Scheidler